

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er FEVRIER 2007**

Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER - Mme Christiane FRANCHETTE – M. Emmanuel SIOU - M. Jean-Claude FISCHER – M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE
Mme Noëlle GRIMBERT – Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. François DI GIAMBATTISTA - M. Yannick BETHERMAT - Mme Monique LEFEBVRE – Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - M. Emmanuel PEZET – Mme Dominique ALLAIRE – Mme Hélène BRUN – Mme Karine BUSZKA - Mme Corinne BRAMI – Mme Bénédicte ARIES - Mme Nicole LE LOCH – M. Christian MONGONDRY – M. André GOUDARD
M. Jean-François LEVEQUE.

M. David GUILLOT est arrivé à 21 h 50.

MEMBRES ABSENTS :

M. Pascal BOURDOU - M. Jean-Paul NOWAK - M. Patrick VARAUT.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
Mme Claude VALANTIN a donné pouvoir à Mme Armelle LEGRAND-ROBERT.
Mme Véronique LAVERT a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE.
Mme Christiane REYMOND a donné pouvoir à M. Philippe HOUILLON.
Mme Fatiha BOUGARA a donné pouvoir à Mme Corinne BRAMI.
M. David GUILLOT a donné pouvoir à Mme Nicole LE LOCH jusqu'à son arrivée.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2006.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE A L'INSTALLATION D'UN FEU TRICOLORE RUE DE ROUEN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 4 abstentions : Corinne BRAMI – Nicole LE LOCH – David GUILLOT – Jean-François LEVEQUE)

1- APPROUVE le versement à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise d'un fond de concours correspondant à 50 % du coût HT des travaux d'implantation d'un feu tricolore au croisement de la rue de Rouen, de la place des lavandières et de la rue des maréchaux, en retour de la réalisation de ces travaux.

2- APPROUVE la convention régissant l'attribution de ce fonds de concours, et autorise M. Le Maire à la signer.

PASSATION D'AVENANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SALLE DES FETES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot chauffage ventilation désenfumage plomberie (lot 6).

2- DIT que cet avenant n° 1 entraîne une augmentation du montant du marché de 1 302,40 € H.T soit 1 557,67 € T.T.C, fixant le nouveau montant du marché à la somme de 150 659,75 € H.T soit 180 189,06 € T.T.C.

3- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot mobiliers spéciaux (lot 9).

4-DIT que cet avenant n° 1 entraîne une diminution du montant du marché de 5 376,00 € H.T soit 6 429,70 € T.T.C fixant le nouveau montant du marché à la somme de 177 987,60 € H.T soit 212 873,17 € T.T.C.

5- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot menuiserie agencement parquet (lot 4).

6- DIT que l'avenant n° 2 entraîne une augmentation du montant du marché de 3 366,00 € H.T soit 4 025,74 € T.T.C fixant le nouveau montant du marché à la somme de 127 856,14 € H.T soit 152 915,94 € T.T.C.

7- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot voiries et réseaux divers (lot 17).

8- DIT que cet avenant n° 2 entraîne une diminution du montant du marché de 4 921,53 € H.T soit 5 886,15 € T.T.C fixant le nouveau montant du marché à la somme de 91 029,61 € H.T soit 108 871,41 € T.T.C.

9- APPROUVE l'avenant n° 3 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot serrurerie scénique (lot 3).

10 – DIT que cet avenant n° 3 entraîne une augmentation du montant du marché de 15 624,00 € H.T soit 18 686,30 € T.T.C fixant le nouveau montant du marché à la somme de 145 609,86 € H.T soit 174 149,39 € T.T.C.

11- APPROUVE l'avenant n° 3 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot plâtrerie (lot 11).

12- DIT que cet avenant n° 3 entraîne une augmentation du montant du marché de 1 224,92 € H.T soit 1 465,00 € T.T.C fixant le nouveau montant du marché à la somme de 44 786,23 € H.T soit 53 564,33 € T.T.C

13- APPROUVE l'avenant n° 3 au marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot peinture (lot 12).

14- DIT que l'avenant n° 3 entraîne une augmentation du montant du marché de 1 430,00 € H.T soit 1 710,28 € T.T.C fixant le nouveau montant du marché à la somme de 35 971,50 € H.T soit 43 021,88 € T.T.C.

15- AUTORISE le Maire à signer les avenants n° 1 des lots n° 6 et 9.

16- AUTORISE le Maire à signer les avenants n° 2 des lots n° 4 et 17.

17- AUTORISE le Maire à signer les avenants n° 3 des lots n° 3,11 et 12.

18-DIT que les dépenses afférentes à ces avenants sont prévues au BP 2007, sous l'imputation suivante : chapitre 23 – nature 2313 – fonction 33 – enveloppe 7136.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- AUTORISE le maire à reconduire à l'identique, pour l'année scolaire 2006/2007 les montants des bourses d'études attribuées par la commune, fixés pour mémoire à :

- 78,00 € : pour les familles relevant du taux majoré qui ont moins de 3 enfants
- 52,50 € : pour les familles relevant du taux normal et pour les familles relevant du taux majoré qui ont plus de 2 enfants

Cela en fonction des plafonds de ressources déterminés par le conseil général.

2- PRECISE que les bourses d'étude sont attribuées aux seuls élèves domiciliés à Pontoise, selon les conditions de ressources détaillées dans le tableau.

3- DIT que la dépense est inscrite au BP 2007, enveloppe 424 - nature 6714 – chapitre 67- fonction 20.

PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SCI PONTOISE LONDRES – DEMANDE DE LA SCI EN VUE DE LA REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD DANS LE PAIEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la remise gracieuse en faveur de la SCI Pontoise-Londres pour l'exonération des pénalités de retard dans le paiement de la taxe locale d'équipement s'élevant à 277,86 €.

OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION VIVRE PARMIS LES AUTRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- DECIDE de garantir l'emprunt contracté par l'association « vivre parmi les autres 95 », d'un montant de 631 000 €, à hauteur de 50%.

2- DIT QUE ce prêt, contracté auprès du crédit coopératif est destiné à financer l'acquisition de locaux sis 9 avenue de l'Est à Pontoise.

3- DIT QUE les principales caractéristiques de ce prêt consenti par le crédit coopératif sont les suivantes, sachant que ce prêt est révisable pendant toute la durée de remboursement et que les taux d'intérêts sont révisables en fonction de la variation du taux du livret A :

Montant du prêt	631 000 €
Durée	25 ans
Taux	2,75%

4- DIT QUE, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du crédit coopératif adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

5- DIT QUE la ville s'engage, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

6- AUTORISE monsieur le maire à intervenir en qualité de caution au contrat de prêt entre le crédit coopératif et l'association « vivre parmi les autres 95 ».

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PALAIS DE JUSTICE DE PONTOISE – SIGNATURE DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- AUTORISE le Maire à signer le marché concernant les travaux d'aménagement des abords du palais de justice pour le lot travaux de voirie (lot 1) avec la société COCHERY pour un montant de 838 062,39 € HT.

2- AUTORISE le Maire à signer le marché concernant les travaux d'aménagement des abords du palais de justice pour le lot mobilier urbain (lot 2) avec la société COCHERY pour un montant de 118 728,00 € HT.

3- AUTORISE le Maire à signer le marché concernant les travaux d'aménagement des abords du palais de justice pour le lot travaux de maçonnerie (lot 3) avec le groupement d'entreprises pour un montant de 189 547,70€ HT.

4- DIT que les dépenses afférentes aux marchés attribués sont prévues au BP 2007 sous l'imputation : chapitre 23 – nature 2315 – fonction 822 – enveloppe 12094.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR LES VOIES ET RESEAUX (PVR)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (25 voix pour, 7 voix contre : Fatiha BOUGARA – Corinne BRAMI – Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – David GUILLOT – André GOUDARD Jean-François LEVEQUE)

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARRETE la liste des personnes suivantes parmi lesquelles le directeur des services fiscaux désignera 16 commissaires, afin de constituer la commission communale des impôts directs :

au titre de la taxe d'habitation

Madame Sonia LANGUILLE 2 place Nicolas Flamel 95300 PONTOISE
Monsieur Henri BOUREL 5 rue Henri Dunant 95300 PONTOISE
Monsieur Benoît DUMONTET 3 rue de l'Hôtel de Ville 95300 PONTOISE
Monsieur Denis HOTOT 1 rue de Provence 95300 PONTOISE
Monsieur Jean BRUN 4 rue Emile Henriot 95300 PONTOISE
Madame Dominique PAUL 73 rue de Gisors – Bâtiment C 95300 PONTOISE
Monsieur Jean-Louis BEAUGUITTE, 11 rue Robert Schumann 95300 PONTOISE
Monsieur Georges COLIN, résidence Jules César, 8 chaussée Jules César 95300 PONTOISE

au titre des taxes sur le foncier bâti et foncier non bâti

Madame Thérèse SAMEL 5 rue de la Corne 95300 PONTOISE
Monsieur Jacques BONNEL, 17 sente des Toits Rouges 95300 PONTOISE
Monsieur Jean CONSTANTIN 37 rue de Touraine 95300 PONTOISE
Madame Odile ETANCELIN 7 rue du Château 95300 PONTOISE
Monsieur Emmanuel HUSSON 4 rue Petit de Coupray 95300 PONTOISE
Madame Georgette BADER 18 rue de la Coutellerie – 95300 PONTOISE
Monsieur Bernard ALRIC, 31 rue Saint Martin 95300 PONTOISE
Monsieur Pascal MUIS 11 quai Eugène Turpin 95300 PONTOISE
Monsieur Pierre CARLIER, 3 allée des Abattoirs 95300 PONTOISE
Monsieur Bernard CATEL 17 avenue de l'Île de France 95300 PONTOISE
Monsieur Jacques DUBOIS 4 place Gasperi 95300 PONTOISE

Monsieur Bernard YON 14 rue Pierre Lavoye 95300 PONTOISE
Madame Marie-Ange BIGOT 5 rue Rabelais 95300 PONTOISE
Monsieur Pierre CHARTOIS, 41 résidence les Hauts de Marcouville 95300 PONTOISE

au titre de la taxe professionnelle

Monsieur Michel MORANNY 15 rue du Château 95300 PONTOISE
Monsieur Alain BECHET 5 rue de Gisors 95300 PONTOISE
Monsieur Luc AUGIS, 12 rue de la Pierre aux Poissons 95300 PONTOISE .
Monsieur Jean-Pierre BLIAH, Mécanographie service 3 rue Ampère 95300 PONTOISE
Monsieur Gérard CARRIERE, 1 rue de l'Hermitage 95300 PONTOISE
Monsieur Pierre LEFEBVRE 1 rue des Pâtis 95300 PONTOISE
Madame Arlette DE PAUW, graineterie, 77bis rue de Rouen 95300 PONTOISE
Monsieur MENARD, le caveau, 63 rue Pierre Butin 95300 PONTOISE

au titre des contribuables non domiciliés dans la commune

Monsieur Daniel IRRMANN, 5 rue de Marines 95810 VALLANGOUJARD
Monsieur Henri LE ROUZIC, 9 rue des Roches 95650 MONTGEROULT

PROJET DE DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DU QUARTIER DE LA CITADELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1 - EMET un avis favorable à l'engagement de la procédure de classement dans le domaine public communal, conformément à l'article R 318-10 du code de l'urbanisme, des voies privées suivantes ouvertes à la circulation publique :

- rue du Vexin,
- rue Claude Debussy,
- rue du Bastion,
- et la rue Ludovic Piette.

2 – APPROUVE l'ouverture d'une enquête publique relative au classement dans le domaine public de ces voies privées.

3 - AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure de classement dans le domaine public communal.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'appliquer, pour l'année 2007, les tarifs de la foire Saint-Martin, selon les modalités indiquées dans le tableau.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (31 voix pour, 1 abstention : Hélène BRUN)

APPROUVE le règlement intérieur des activités jeunesse.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE, DE LA CONVENTION TERRITORIALE ET PROGRAMMATION 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la convention-cadre du contrat urbain de cohésion sociale établi par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- 2- **APPROUVE** la convention territoriale à signer entre la ville et l'Etat.
- 3- **AUTORISE** le maire à les signer.
- 4- **APPROUVE** le programme d'actions de fonctionnement pour l'année 2007.
- 5- **S'ENGAGE** financièrement à la réalisation de ces actions.

PASSATION DE CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE FOUILLES SOUTERRAINES SOUS LA PLACE DES MOINEAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet de développement et de mise en valeur du souterrain de la place des moineaux.
- 2- **AUTORISE** le maire à désigner un expert qui produira un rapport préalable avant de mandater le Clan Spéléo pour la réalisation du chantier.
- 3- **APPROUVE** les deux conventions concernant ce chantier : l'une entre la ville et le propriétaire privé, l'autre entre la ville et le Clan Spéléo de Pontoise.
- 4- **AUTORISE** le maire à les signer.

PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le versement, pour l'année 2007, d'une subvention d'un montant de 63 917,60 euros à l'office de tourisme de Pontoise dont 1 500 euros pour la tenue d'un stand au salon du tourisme et des loisirs, 1500 euros pour les 70 ans de l'office de tourisme et 717, 60 euros pour une insertion publicitaire dans le guide touristique du petit lutin du Val-d'Oise.
- 2- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à signer avec l'office de tourisme de Pontoise, conclue pour une durée d'un an.
- 3- **AUTORISE** le maire à la signer.

4- DIT que la dépense est prévue au BP 2007, sous l'imputation suivante : enveloppe 4802 – nature 6574 – fonction 95 – chapitre 65.

PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HARMONIA

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle de 51 000 euros à l'association Harmonia.
- 2- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.
- 3- **AUTORISE** le maire à la signer.
- 4- **DIT QUE** la dépense est inscrite au BP 2007, sous l'imputation suivante : enveloppe 1051, chapitre 65, nature 6574, fonction 33.

PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « L'APOSTROPHE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la convention de coopération culturelle entre la ville de Pontoise et l'association, établie pour une durée d'un an.
- 2- **AUTORISE** le maire à la signer.
- 3- **DIT** que les dépenses sont prévues au BP 2007, sous l'imputation suivante : enveloppe 8226 – chapitre 011 - nature 6042 – fonction 33.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 4 DECEMBRE 2006 ET LE 8 JANVIER 2007

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 295/2006

Passation d'un avenant n° 1 au marché public de fourniture et de pose de clôtures, avec la société OISE CLOTURES.
Dépassement du montant du marché de 3 344,43 € TTC.

DECISION N° 296/2006

Convention de prêt et de dépôt de matériels pédagogiques adaptés à usage collectif localisés dans une école élémentaire publique dénommée convention Handiscol 3 bis, avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise.
Décision sans incidence financière.

DECISION N° 297/2006

Convention de coopération culturelle pour la location d'une valise-expo raconte-tapis avec Mme FOUGERAY Clotilde, dans le cadre de la programmation des petites heures du conte dans les bibliothèques.
Dépense de 490 € TTC.

DECISION N° 298/2006

Convention de formation professionnelle avec ASCOFORMA concernant la participation de sept agents de la collectivité à une formation à la conduite de chariots élévateurs avec passage des tests du CACES R389 catégorie 3.
Dépense de 3 000 € TTC.

DECISION N° 299/2006

Passation d'un marché public pour l'acquisition de matériels informatiques, avec la société BECHTLE DIRECT FRANCE pour le lot n° 1 et la société DELL pour les lots n° 2, 3 et 4.

DECISION N° 300/2006

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle à Pontoise, avec le bureau d'études SCHEMA.
Forfait provisoire de rémunération : 101 209,84 € TTC.

DECISION N° 301/2006

Passation de deux marchés publics pour des prestations de traiteur, avec la société LES METS GOURMANDS.
Lot n° 1 réception des voeux du Maire : montant total forfaitaire de 18 199,89 € TTC
Lot n° 2 réception du personnel communal : montant total de 16 849,97 € TTC.

DECISION N° 302/2006

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un technicien dans le cadre du spectacle « Les contes des 1001 nuits » le 3 décembre 2006 à la maison des associations.
Dépense de 129,24 € TTC.

DECISION N° 303/2006

Contrat de prestation de service du spectacle « La légende du Père Noël » lors des festivités de Noël du 17 décembre 2006, avec le THEATRE EN STOCK.
Dépense de 2 700 € TTC.

DECISION N° 304/2006

Convention pour le tournage du téléfilm « Le Clan Pasquier » avec la société SEPTEMBRE PRODUCTION.
Recette de 4 500 €.

DECISION N° 305/2006

Passation d'un marché public pour l'étude préalable de requalification et d'aménagement du parc du château de Marcouville, avec la société ESPACE CONSTRUIT.
Montant forfaitaire du marché : 38 962,09 € TTC.

DECISION N° 306/2006

Passation d'un marché public pour l'étude préalable de requalification des immeubles en copropriété du quartier des Hauts de Marcouville à Pontoise, avec le PACT ARIM du Val d'Oise.
Montant global forfaitaire du marché : 29 242,20 € TTC.

DECISION N° 307/2006

Passation d'un marché public pour des prestations de nettoyage des graffitis, avec la société TS COM.
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 15 000 € HT et un montant maximum de 60 000 € HT.

DECISION N° 308/2006

Convention d'utilisation d'un local, pour le Syndicat Apicole du Val d'Oise (syndicat d'apiculteurs), du centre familial des Cordeliers situé 2 rue Rodin à Pontoise.
Mise à disposition à titre gratuit.

DECISION N° 309/2006

Contrat de prestation de service pour un spectacle de Noël dans les écoles, avec l'entreprise LA LUNE DANS LES PIEDS.
Dépense de 7 385 € TTC.

DECISION N° 310/2006

Convention concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet, avec la société FONCIA.
Recette de 50,00 € TTC.

DECISION N° 311/2006

Passation d'un marché public pour l'inhumation des indigents au cimetière communal de Pontoise, avec la société des pompes funèbres COUSIN.
Marché conclu pour l'organisation des obsèques des indigents au tarif unitaire de 366,00 € TTC.

DECISION N° 312/2006

Passation d'un marché public pour l'organisation de séjours vacances hiver pour l'année 2007, avec les sociétés AUTREMENT LOISIRS, ACTION EXPRESSION, LIGUE D'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE ET AROEVEN.

DECISION N° 313/2006

Convention d'utilisation d'un local pour le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de la maison de quartier de Marcouville, située au 30 bis Hauts de Marcouville à Pontoise.
Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 314/2006

Passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Etannets, avec le Cabinet CAP INGELEC.
Montant des honoraires : 17 282,20 € TTC.

DECISION N° 315/2006

Convention de mise à disposition, pour l'association AQUAREL, des locaux au 48 rue de Rouen à Pontoise.
Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 316/2006

Convention de mise à disposition, pour l'association AQUAREL, des locaux de la maison de quartier de Marcouville, situés au 30 bis Hauts de Marcouville et de l'annexe 1 située au 31 Hauts de Marcouville.
Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 317/2006

Convention d'utilisation d'un local, pour l'association VIE LIBRE, du centre familial des Cordeliers situé au 2 rue Rodin à Pontoise.
Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 318/2006

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mademoiselle Amélie THANT.
Recette mensuelle de 325,92 € du 15/12/2006 au 15/12/2007.

DECISION N° 319/2006

Convention d'animation 2007 de treize séances d'ateliers de stimulation de la mémoire, avec Monsieur Eric DEKANY.
Dépense de 100 euros la séance.

ANNE 2007 :**DECISION N° 1/07**

Convention pour la location de la salle polyvalente du centre de loisirs de la ville de Pontoise, avec l'association PRESENCE ET LANGAGES.
Recette de 150,00 € TTC.

DECISION N° 2/07

Convention d'utilisation d'un local, pour l'association « CERCLE D'EDUCATION PHYSIQUE DE PONTOISE ET DES ENVIRONS » du centre familial des Cordeliers situé 2 rue Rodin à Pontoise.
Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 3/07

Convention de formation professionnelle avec l'ARCNAM Ile de France, centre d'enseignement de Cergy-Pontoise, concernant la participation d'un agent de la collectivité aux formations : recherche opérationnelle, génie logiciel, système de gestion de bases de données, communication et test Bulats.
Dépense de 1 510,00 €.

DECISION N° 4/07

Convention de formation professionnelle avec l'ARCNAM Ile de France, centre d'enseignement de Cergy-Pontoise, concernant la participation d'un agent de la collectivité aux formations : réseaux et communication, technologies et clients serveur, management social et architectures des systèmes.
Dépense de 1 360,00 €.

DECISION N° 5/07

Convention de formation professionnelle avec l'ARCNAM Ile de France, centre d'enseignement de Cergy-Pontoise, concernant la participation d'un agent de la collectivité aux formations : recherche opérationnelle, génie logiciel et système de gestion de bases de données.
Dépense de 1 120,00 €.

DECISION N° 6/07

Convention de formation professionnelle avec l'ARCNAM Ile de France, centre d'enseignement de Cergy-Pontoise, concernant la participation d'un agent de la collectivité aux formations : architectures des systèmes informatiques, réseaux et télécommunication et technologies pour les applications client serveur.
Dépense de 1 120,00 €.

QUESTION DIVERSE

STATIONNEMENT – PARKING CHARLES DE GAULLE – CONVENTION DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE la convention, valable jusqu'au 4 avril 2008, par laquelle la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise confie à la ville la gestion du parking Charles de Gaulle.

2- AUTORISE le maire à la signer.

3- PREND ACTE de l'engagement de la communauté d'agglomération, par délibération en date du 13 février 2007, de procéder au versement à la commune de Pontoise d'une somme forfaitaire de 100 000 euros correspondant à la prise en charge du déficit de gestion cumulé résultant de la présente convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Affiché le :

Le Maire
Philippe HOUILLON